

BANSAT



Bulletin Municipal 2024

Animation par la Fédération des Chasseurs du PDD sur la biodiversité au lac de Chaux lors de l'API Rando au départ des PRADEAUX le dimanche 27 octobre 2024, avec la participation de la Société de Chasse de BANSAT



La Commune de Bansat a participé cette année aux Journées Européennes du Patrimoine en ouvrant les portes de son Eglise

Une visite libre et gratuite a été proposée aux visiteurs durant tout le week-end du 21 et 22 Septembre.



INFOS PRATIQUES

Mairie :

Tél. : 04.73.71.00.34

Mail : mairie@bansat.fr

Site : www.bansat.fr

Facebook : [Mairie de Bansat](#)

Ouverture du secrétariat au public :

•mardi : 16h00 - 17h30

•vendredi : 9h30 – 11h30

Permanence Mme le Maire :

sur rendez-vous les mardis de 16h00 à 17h30

Urgence :

SAMU : 15

Gendarmerie : 17

Pompiers : 18 ou 112

Numéros Utiles :

Agglo Pays d'Issoire :

Tél. : 0415622000

MDS Sauxillanges :

Tél. : 0473963762

MDS Brassac les Mines :

Tél. : 0415622018

ERDF Dépannage :

Tél. : 0972675063

SUEZ (Urgence 24h/24) :

Tél. : 0977 401 135

SICTOM Issoire/Brioude :

Tél. : 0471503292

Service des Impôts ISSOIRE :

Tél. : 0473897600

Directrice de la Publication :

Annie MALORON

Rédaction : Commission Bulletin Municipal, Associations

Impression : EG Impressions

22 av JF Kennedy 63500 Issoire

Tél. : 04.73.54.06.47

Infos

Edito



Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Comme chaque année je reviens vers vous pour vous tenir informés des actions faites par votre municipalité et vous présenter les axes forts prévus pour l'année à venir.

Le chemin du Thiolier à Féroussat a été goudronné pour faciliter l'accès aux habitations.

Suite à la convention qui a été signée entre le Parc Livradois Forez, la Fédération de Chasse et la Commune, les travaux d'aménagement du Lac de Chaux ont été effectués par les chasseurs de la Société de Chasse de Bansat et financés par la Fédération de Chasse du Puy de Dôme, un grand merci à tous.

Une balade autour du lac a été organisée cet automne, en attendant je vous engage à vous rendre sur place pour voir cette belle réussite.

Nous avons fait effectuer une étude énergétique sur nos logements communaux et sur la mairie.

Pour cette année il est prévu la rénovation du logement au-dessus de la mairie et la création d'une salle pour les archives dans la mairie. Les demandes de subventions auxquelles nous pouvons prétendre ont été demandées et accordées les travaux ont démarré le 15 octobre.

Et les préconisations faites pour les deux autres logements se feront également les années suivantes.

Les colonnes pour le tri sélectif ont été installées par le SICTOM ISSOIRE/BRIOUDE courant septembre à Bansat Vinzelles et Féroussat, en septembre une réunion d'information a été organisée par le SICTOM.

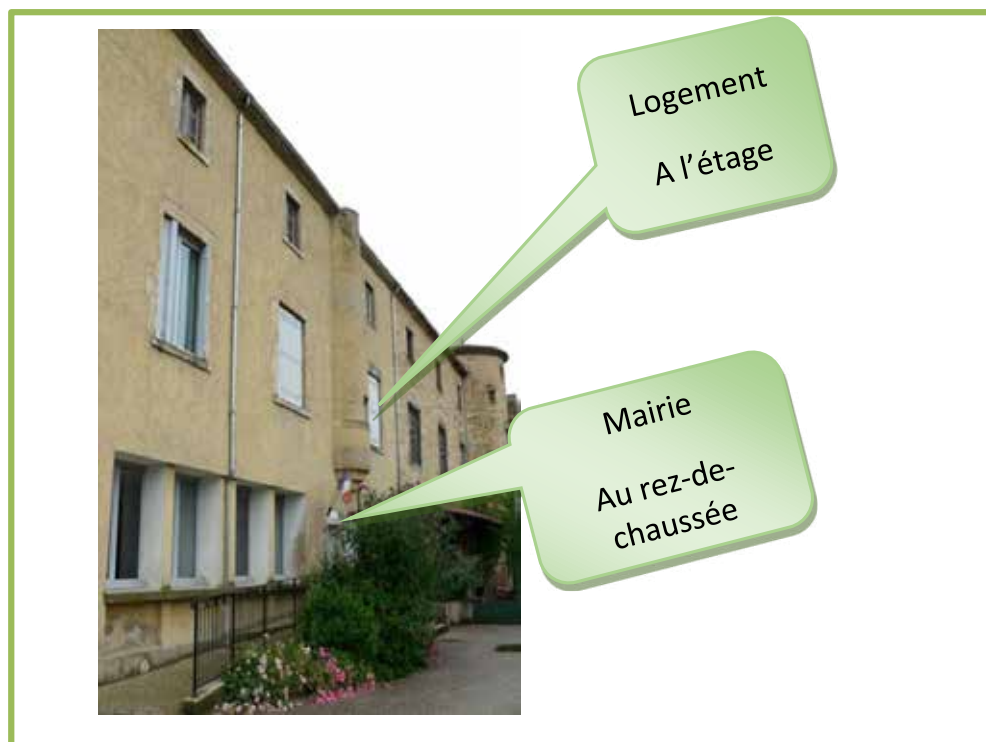
Je vous engage à consulter régulièrement le site internet et notre page Facebook pour vous informer rapidement.

Dans nos projets il y a bien entendu les traverses de Féroussat et des Maisons Hautes, des essais ont été effectués qui n'étaient pas concluants, d'autres essais devraient se faire afin de trouver la meilleure solution et pouvoir engager des travaux.

Je vous souhaite une bonne lecture et vous renouvelle le dévouement de l'équipe municipale pour le bien vivre à Bansat.

Annie MALORON
Maire de BANSAT

Travaux



Rétrospective des réalisations

La commune de BANSAT dispose d'un patrimoine immobilier à son échelle. Elle souhaitait permettre d'offrir durant la période hivernale, des locaux d'accueil agréables à ses administrés, aux associations, des locaux permettant aux agents communaux de travailler dans des conditions confortables et cela en limitant l'impact des factures énergétiques sur le budget communal. Et surtout permettre l'accueil de familles dans des logements peu énergivores, confortables, aux charges maîtrisées dans le temps.

La rénovation énergétique des bâtiments publics est une priorité du Plan de relance et également du grand plan d'Investissement lancé par le gouvernement. Avec pour objectifs de favoriser les économies d'énergie, de réduire les émissions de CO² et d'encourager le développement des énergies propres.

La commune de BANSAT s'est engagée dans ce processus.

Grâce au service « Conseil En Energie Partagé » proposé gratuitement à la Commune, un état des lieux a été réalisé.

A la suite de quoi la première étape d'intervention a consisté en un travail d'optimisation des installations existantes sans investissement (limitation du chauffage à 19 degrés dans les bâtiments publics, programmation des radiateurs selon la fréquentations des lieux...).

Mais cela n'est pas suffisant. Une étude énergétique des bâtiments communaux a donc été réalisée.

Il en découle que des travaux énergétiques importants étaient à envisager sur une partie des bâtiments communaux

La commune a donc décidé de procéder à la réhabilitation thermique et architecturale d'un bâtiment public comportant au rez-de-chaussée la mairie et à l'étage un logement communal.

Le projet touchant à l'énergie, aux respects des normes à l'architecture intérieure, un pôle de compétences a été construit avec l'Aduhme, la direction de l'Habitat du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme et le CAUE afin d'accompagner la commune.

Travaux réalisés

À Féroussat....

Voirie chemin du Thiolier



Coût de l'opération : 21 346.58 € TTC

Subvention du Département au titre
du Fonds d'Initiative Communal : 7 116.00€

Subvention au titre des Fonds
de concours de l'Agglo Pays d'ISSOIRE : 3 331.00€

et

Dénomination Nouvelle Voie



impasse du Ruisseau

Rénovation des cloches et du paratonnerre de l'Eglise



Le mécanisme d'électrification de la cloche de l'Eglise étant vétuste, nous avons procédé à sa rénovation

Coût de l'opération : 4 669.20€ TTC

Nous avons également procédé à la mise en conformité du paratonnerre se situant sur l'église

Coût de l'opération : 2 394.00€ TTC

Subvention au titre des Fonds de concours de l'Agglo Pays d'ISSOIRE :
2 943.00€

Pose de panneaux sur la plate-forme de broyage

La plateforme est ouverte aux seuls habitants de BANSAT et les usagers sont tenus de respecter les consignes de signalétique et d'utilisation données lors de la remise de la clé, dépôt de certains déchets végétaux (branchage de feuillus et de résineux, taille de haies à broyer), le dépôt de ronces, buissons noirs, bois trop sec, poteaux de clôture en bois, est interdit dans cet espace. Il est également possible de retirer du broyat, issu du broyage par l'Agglo Pays d'Issoire des branchages déposés, pouvant servir de compost.

COMPOST



• BROYAT



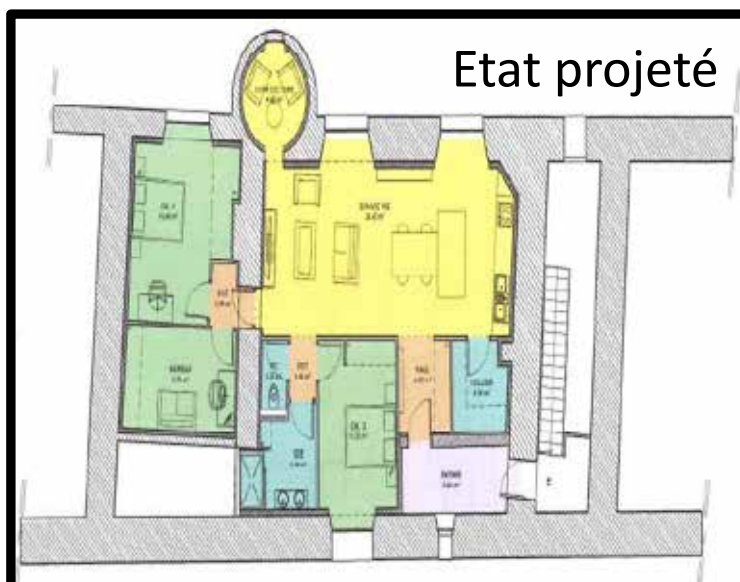
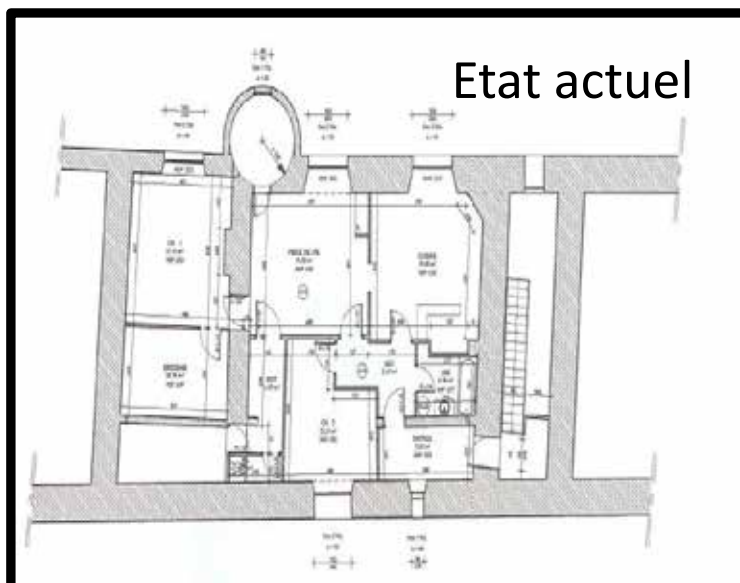
Travaux en cours

Travaux logement

Les principaux travaux sont sur le logement qui est ancien : isolation des planchers, plafonds, murs, changement du mode de chauffage (actuellement radiateurs électriques et poêle à granules) avec installation d'une pompe à chaleur, la production d'eau chaude, VMC.

Ces travaux engendrent de faire une rénovation architecturale. Une partie des pièces vont être réorganisées pour être plus fonctionnelles, l'électricité et les sanitaires vétustes seront refaits

Ces travaux ont pour intérêt d'éviter un « turn-over » de locataires pour causes de charges de chauffage trop importantes et d'inconfort car l'appartement est froid et humide (bâtiment ancien) alors que les familles s'accordent sur le fait qu'il fait « bon vivre à BANSAT ».

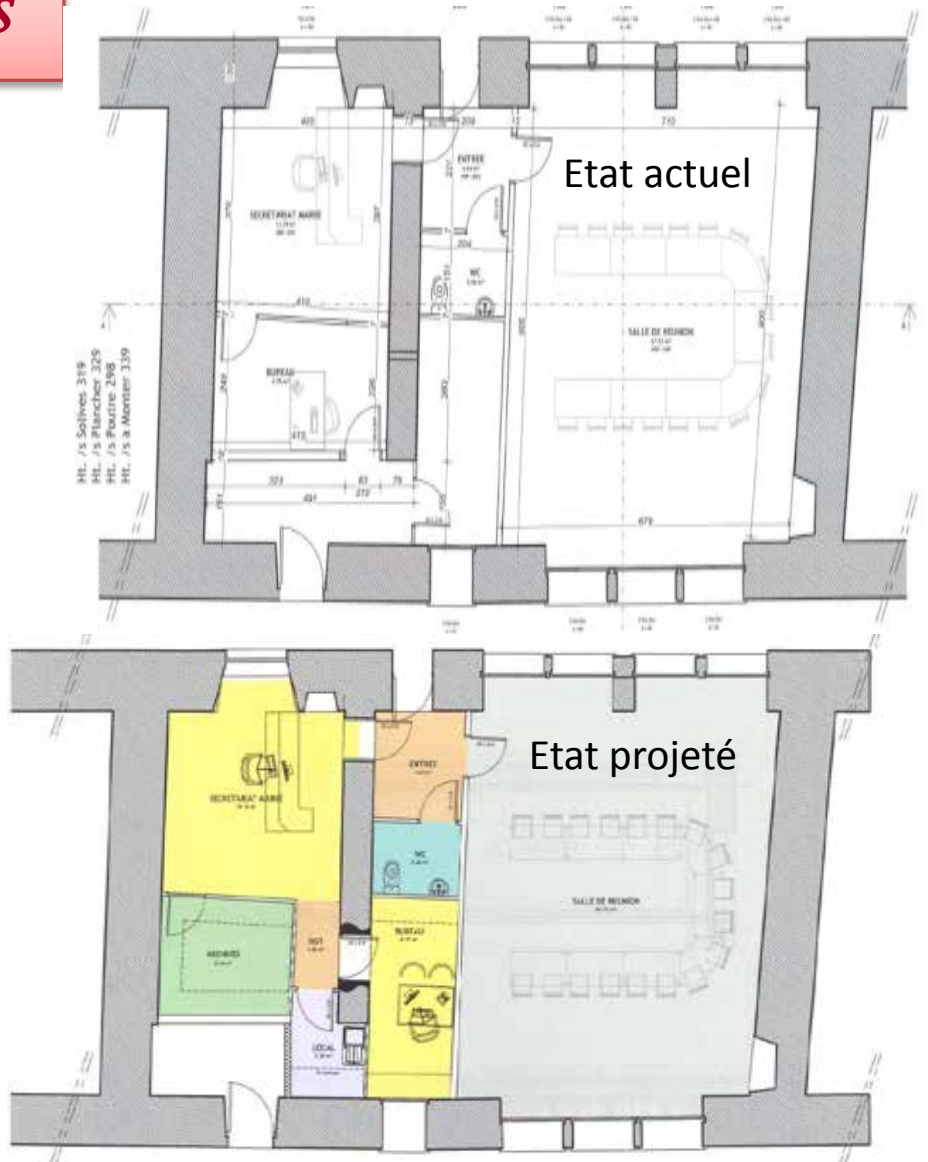


Travaux en cours

Travaux mairie

Quant aux travaux de la mairie ils portent aussi essentiellement sur le mode de chauffage (installation d'une pompe à chaleur) pour limiter l'impact des factures énergétiques sur le budget.

Il est également prévu la création d'un local à archives chauffé et répondant aux exigences permettant la bonne conservation de celles-ci



A ce stade les entreprises ont été retenues et les travaux viennent de commencer.

Ils seront financés par le Conseil Départemental du Puy de Dôme au titre du Fonds d'Initiative Communal, par l'Etat au titre du Fonds Vert et d'autres dossiers de demandes de financement sont en cours d'étude auprès des différents services. Le détail du financement de cette opération seront communiqués dans le prochain bulletin.



Propriétaires ou locataires, déclarez votre arrivée ou changement de locataires en mairie.

Ceci permet à nos services de tenir à jour nos données administratives, de faire connaissance et de vous apporter les informations utiles permettant de faciliter votre installation sur la commune.

ETAT CIVIL

Décès

Madame Jacqueline MATHIEU le 7 novembre 2023

Naissances

Lola ROSA DONATI le 24 décembre 2023

Kenzo TURBEAUX le 12 mai 2024



Où trouver les Comptes-Rendus de réunion du Conseil Municipal

Suite à la réforme des règles des actes des collectivités territoriales du 1er juillet 2022, les actes actés par la commune font l'objet d'une publication sous forme électronique.

De plus, le compte-rendu du conseil municipal est remplacé par la liste des délibérations examinées.

Il a donc été décidé en séance du Conseil Municipal de se conformer à la loi. Vous pouvez consulter la liste des délibérations et les procès-verbaux sur notre site www.bansat.fr.

Choisir l'onglet MENU : VOTRE MAIRIE

Cliquez sur «Compte-Rendu des Conseils»

Bien vivre ensemble !

C'est l'affaire de chacun

Nuisances sonores



Le bruit occasionné par tout type de matériel (tondeuse, taille-haie, nettoyeur haute pression...) est réglementé par un arrêté départemental. Il doit se limiter aux jours et horaires suivants :

les Travaux Extérieurs sont autorisés les jours ouvrables de 8h00 à 20h00, les samedis de 9h00 à 19h00, les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.

Brûlage des déchets verts



Le brûlage des déchets verts, à l'air libre et avec un incinérateur de jardin, est interdit. Cette pratique contribue de façon significative à la dégradation de la qualité de l'air et au dérèglement climatique.

Le non-respect de la réglementation expose le contrevenant à une amende de 4^e classe pouvant s'élever jusqu'à 750.00€.

Animaux

Les chiens, quelle que soit leur taille, qui circulent sur les espaces publics (voiries, trottoirs, espaces verts...) doivent être tenus en laisse par leur maître. Les déjections doivent bien évidemment être ramassées.



Dépôt sauvage

Est considéré comme dépôt sauvage le fait **d'abandonner, de déposer, de jeter ou de déverser, en lieu public ou privé, ordures, déchets, déjections, matériaux, liquides insalubres ou tout autre objet de quelques natures que ce soit.**

Un dépôt sauvage est une infraction pouvant faire l'objet de poursuites pénales et expose à une contravention de 5^e classe punie d'une amende de 1500.00€

Demander ou Renouveler une Carte Nationale d'Identité et/ou un Passeport



Le lieu de votre demande de carte nationale d'identité ou de votre passeport ne dépend plus de votre domicile.

Vous pouvez vous rendre à n'importe quelle mairie équipée d'une station d'enregistrement.

Votre présence est indispensable pour procéder à la prise d'empreintes.

Pour déposer une demande de carte nationale d'identité et/ou un passeport, renseignez votre localisation puis choisissez le rendez-vous disponible qui vous convient le mieux sur :

<https://rendezvouspasseport.ants.gouv.fr>

Les usagers peuvent effectuer leur demande dans la mairie de leur choix sur l'ensemble du territoire français. Pour information, toutes les mairies ne sont pas encore référencées dans le moteur de recherche. Pour réserver en ligne un rendez-vous de dépôt de demande de titre il est nécessaire de remplir une pré-demande sur le site

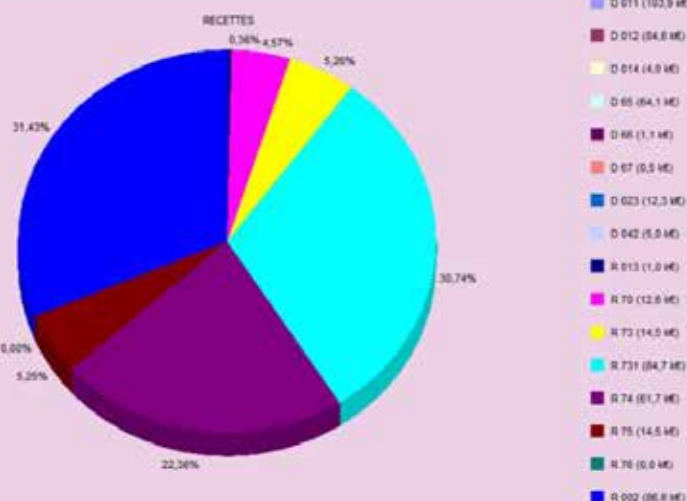
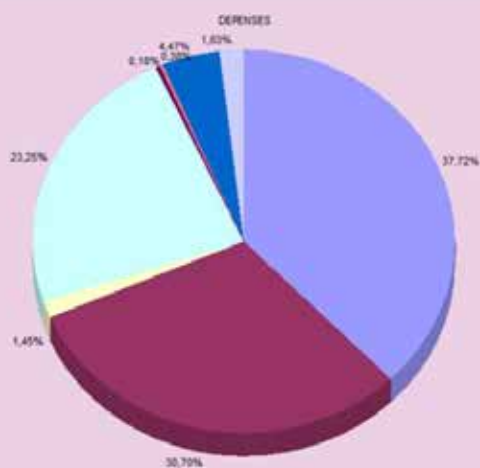
<https://passeport.ants.gouv.fr/demarches-en-ligne>

Budget

Fonctionnement en dépenses et recettes

Dépenses de fonctionnement		
Chapitre	Désignation	Montant
011	Charges à caractère général	103 920,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	84 580,00
014	Atténuations de produits	4 000,00
65	Autres charges de gestion courante	64 055,00
66	Charges financières	1 051,00
67	Charges spécifiques	500,00
023	Virement à la section d'investissement	12 321,61
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 047,61
	TOTAL DEPENSES	275 475,22

Recettes de fonctionnement		
Chapitre	Désignation	Montant
013	Atténuations de charges	1 000,00
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	12 600,00
73	Impôts et taxes	14 500,00
731	Impositions directes	84 689,00
74	Dotations et participations	61 653,00
75	Autres produits de gestion courante	14 455,00
76	Produits financiers	5,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	86 573,22
	TOTAL RECETTES	275 475,22

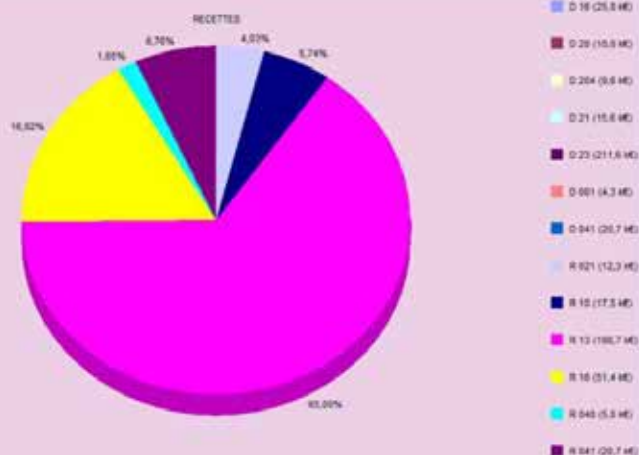
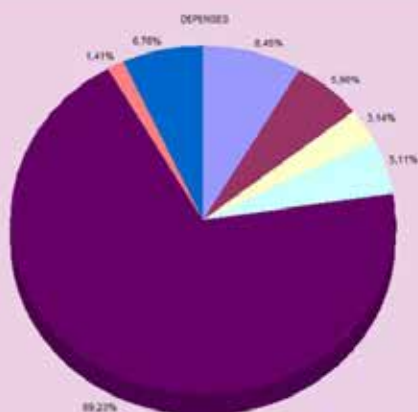


Budget

Investissement en dépenses et recettes

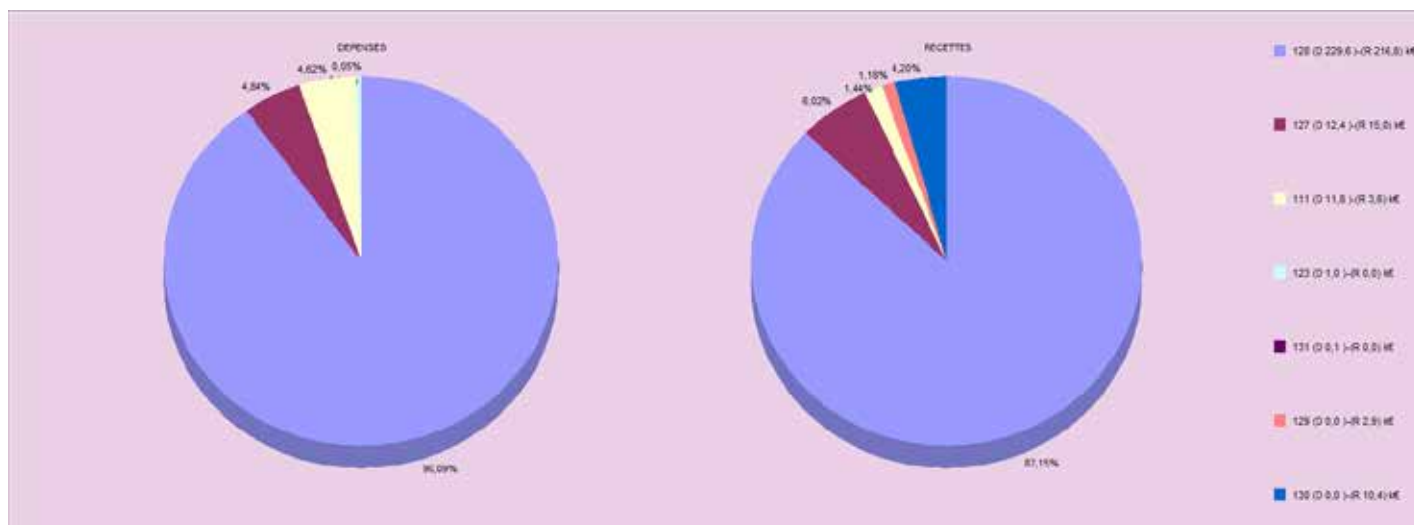
Dépenses d'investissement		
Chapitre	Désignation	Montant
16	Emprunts et dettes assimilés	25 828,00
20	Immobilisations incorporelles	18 045,00
204	Subventions d'équipement versées	9 600,00
21	Immobilisations corporelles	15 618,00
23	Immobilisations en cours	211 649,72
001	Déficit d'investissement reporté	4 307,82
041	Opérations patrimoniales	20 660,26
	TOTAL DEPENSES	305 708,80

Recettes d'investissement		
Chapitre	Désignation	Montant
021	Virement de la section de fonctionnement	12 321,61
10	Dotations, fonds divers et réserves	17 547,82
13	Subventions d'investissement reçues	198 711,50
16	Emprunts et dettes assimilés	51 420,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 047,61
041	Opérations patrimoniales	20 660,26
	TOTAL RECETTES	305 708,80



Budget

Détail des opérations d'investissement



Opérations d'investissement				
Opération	Désignation	Dépenses	Recettes	Solde
128	RENOVATION APPARTEMENTS COMMUNAUX	229 644,72	216 757,50	-12 887,22
127	VOIRIE VINZELLES	12 350,00	14 984,00	2 634,00
111	DIVERS	11 783,00	3 581,00	-8 202,00
123	AMENAGEMENT PLACE DE FEROUSSAT ET AUTRES	1 000,00	0,00	-1 000,00
131	Aménagement Le Lac	135,00	0,00	-135,00
129	EGLISE	0,00	2 943,00	2 943,00
130	Voirie Feroussat	0,00	10 446,00	10 446,00
	Total équipement	254 912,72	248 711,50	-6 201,22
	Op.financ. (pour mémoire)	30 135,82	56 997,30	26 861,48
	Total avec op. financières	285 048,54	305 708,80	20 660,26

Taux des Taxes Directes Locales :

Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : **36.95 %** Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : **72.79 %**

Après avoir délibéré du taux des deux Taxes Directes Locales, pour l'année 2024, le Conseil Municipal à l'unanimité a décidé de maintenir les taux de 2023.

Informations Communales

Location de la Salle des Associations

La location de la salle des associations est réservée aux habitants et propriétaires de biens bâtis de la commune et peut accueillir 100 personnes.

Elle est équipée d'une cuisine comprenant une cuisinière avec four, un réfrigérateur, un congélateur, un lave-vaisselle.

TARIF : 150 €

Les locations sont gratuites pour les associations de la commune.

Aucune réservation de salle par téléphone !

Pour toutes demandes de location, disponibilités et horaires, conditions d'utilisation, documents à fournir ou formalités à accomplir,..... s'adresser à Mme Christiane PERTIAS Tél. : 06 82 62 84 40 ou au secrétariat de la mairie



Cimetière

Tarif des Concessions

**30 ans : Petite 180 euros (3m²)
Grande 300 euros (5m²)**

**50 ans : Petite 270 euros (3m²)
Grande 450 euros (5m²)**

Tarif du Columbarium

**30 ans : Petite case 550 euros (3 urnes)
Grande case 900 euros (5 urnes)**



Tarif Cavurne (terrain+cavurne 60cmX60cm y compris plaque granit non gravée)

**30 ans : 500 euros
50 ans : 900 euros**



Communication

Le site Internet

De nombreuses informations et activités sont à retrouver sur notre site internet.

Pour rappel voici le lien pour le site de la commune : <https://www.bansat.fr>

Facebook

Mairie de Bansat est la page officielle de la commune, elle a pour vocation de mettre en avant les actualités, les informations pratiques, les publications et les événements sur la commune et les alentours.

Cette page vient compléter les supports d'information et de communication déjà existants comme le site internet de la commune ou le bulletin municipal.

L'objectif est de vous informer en temps réel tout en constituant un espace d'interaction avec nos abonnés.

Alors n'hésitez pas à aimer la page, partagez nos infos et participez à la vie de la commune sur les réseaux sociaux !

Eclairage public

Afin de lutter contre la pollution lumineuse, les émissions de gaz à effet de serre et de réduire la consommation d'énergie, l'éclairage public sur la commune s'éteint de 23h00 à 6h00 depuis le 26 septembre 2022.

Signaler un candélabre défectueux : Vous avez constaté une anomalie dans l'éclairage public, nous vous remercions de la signaler en mairie afin de la traiter dans les plus brefs délais.



LE SAVIEZ-VOUS ?

territoire
d'énergie
PUY-DE-DÔME

L'ÉCLAIRAGE PUBLIC REPRÉSENTE :



- 21% des dépenses énergétiques des communes
- 32 % de la consommation d'électricité des communes
- 4 100 heures d'éclairage par an *pour un fonctionnement continu*

- 1 point lumineux représente **25€/an** en entretien
- Coût en énergie d'un point lumineux*
 - 89€/an *Fonctionnement continu*
 - 51€/an *8h de coupure par nuit*
 - 39€/an *8h de coupure par nuit*

*sur la base d'un tarif réglementé de vente au 1/1/2022

POURQUOI ÉTEINDRE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC EN MILIEU DE NUIT ?

RÉALISER DES ÉCONOMIES BUDGÉTAIRES

30% d'économies sur la facture d'électricité
*pour une coupure de 5h par nuit

LIMITER LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE

Jusqu'à **70%** d'économies sur la consommation
*en remplaçant le parc d'éclairage public et en appliquant une extinction nocturne

PROTÉGER LA BIODIVERSITÉ

L'éclairage nocturne a un effet néfaste sur la faune et la flore et participe à la perturbation du cycle de reproduction de certaines espèces nocturnes.

PRÉSERVER LE CIEL NOCTURNE

Les halos lumineux qui entourent les communes trop éclairées limitent l'observation du ciel.

GARANTIR UNE MEILLEURE QUALITÉ DE NUIT

L'être humain est un animal diurne, qui a un rythme biologique bien défini : actif le jour et se reposant la nuit. Il faut donc prévenir les lumières intrusives la nuit.

QUESTIONS/RÉPONSES

Pourquoi éclipse-t-on l'espace public ?

- Pour des raisons de sécurité, pour voir et être vu dans les espaces définis par le conseil municipal de la commune.
- Cependant, l'éclairage public doit être raisonné et adapté aux besoins des usagers et ne doit pas empiéter sur l'espace privé.

L'extinction de l'éclairage public augmente-t-elle l'insécurité ?

La coupure de l'éclairage public en milieu de nuit augmente le sentiment d'insécurité mais pas l'insécurité en elle-même. Selon l'ONDRP, la majorité des cambriolages et agressions ont lieu en plein jour et non en cœur de nuit.

EN INSTALLANT DES DISPOSITIFS RÉFLÉCHISSANTS OU EN ÉCLAIRANT UNIQUEMENT LES ZONES LES PLUS DANGEREUSES ET LES OBSTACLES, LES USAGERS SE SENTENT PLUS EN SÉCURITÉ TOUT EN UTILISANT UN ÉCLAIRAGE ADAPTÉ ET RAISONNÉ.

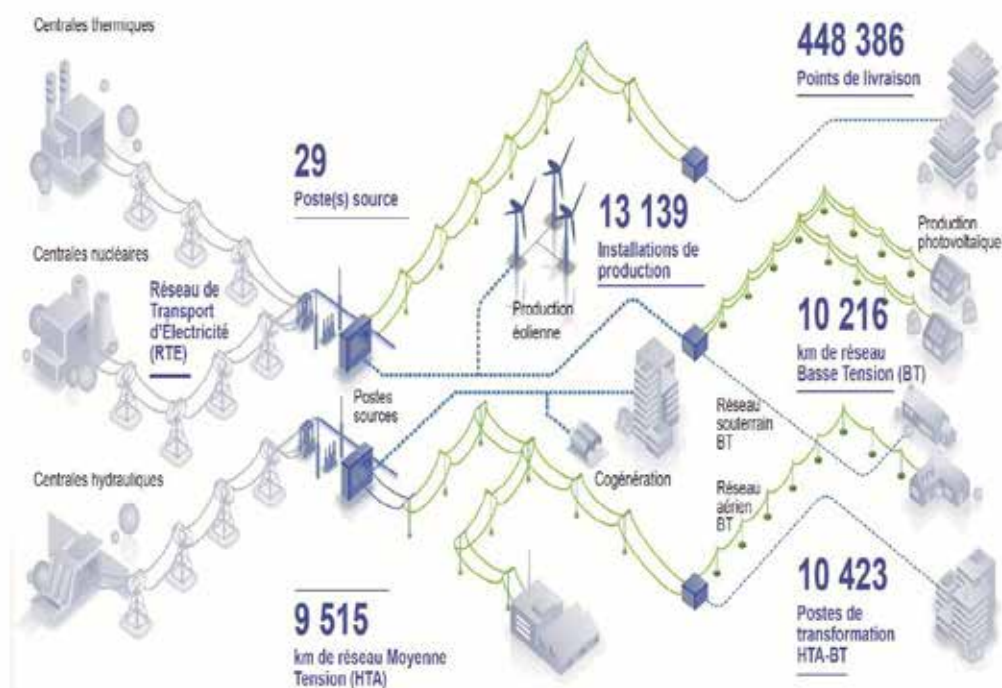
TERRITOIRE D'ÉNERGIE PUY-DE-DÔME ACCOMPAGNE CHAQUE COMMUNE QUI LUI A TRANSFÉRÉ LA COMPÉTENCE ÉCLAIRAGE PUBLIC, DANS SA DÉMARCHE D'EXTINCTION NOCTURNE.

LE RÉSEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ

Propriétaire du réseau public d'électricité basse et moyenne tension du Puy-de-Dôme, Territoire d'Énergie Puy-de-Dôme représente les collectivités du département et exerce le contrôle de la distribution publique d'électricité, concédé à EDF et ENEDIS dans tout le département.



LE RÉSEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ



CHIFFRES CLÉS DE LA CONCESSION

448 386 Nombre d'utilisateurs
13 139 Nombre de producteurs

19 731 km Total de réseau public de distribution d'électricité
53,7% Part du réseau en souterrain

50,5 M€ d'investissement sur le réseau (Syndicat TE63 & ENEDIS)

525 324 MWh

Énergie produite sur le département

3 342 222 MWh

Énergie consommée sur le département

15,8%

Part de la production par rapport à la consommation dans le Puy-de-Dôme



UN TRÉSOR À VALORISER DANS NOS ORDURES MÉNAGÈRES !

AUJOURD'HUI, NOUS DEVONS NOUS INTÉRESSER DE PLUS PRÈS AU CONTENU DE NOS BACS À ORDURES MÉNAGÈRES. En effet, les biodéchets représentent une part importante de nos déchets ménagers et doivent être valorisés. Il est interdit de les jeter avec le reste des déchets.



QUE DIT LA LOI ?

La Loi du 10 Février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (Loi AGE) prévoit la généralisation du tri à la source des biodéchets d'ici le 1^{er} Janvier 2024 pour l'ensemble des producteurs : professionnels, collectivités, ménages... Chaque usager devra avoir une solution afin de trier ses déchets alimentaires à la source.

QUE PROPOSE LE S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE ?

Le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE propose une gestion de proximité, par le développement du compostage individuel et collectif, afin que chaque usager puisse trier ses biodéchets. Ce mode de gestion écologique et économique des fermentescibles est déjà présent sur de nombreux territoires.

LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL



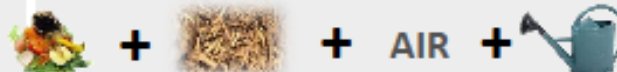
A qui s'adresse-t-il ?

Aux usagers résidant en maison pavillonnaire avec jardin.

Qu'est-ce que le compostage individuel ? Les restes de repas sont compostés sur place avec les déchets de jardin. Le compost obtenu est ainsi réutilisé directement dans le jardin.

Le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE met à disposition des habitants, sans facturation, un composteur individuel. Vous pouvez venir le retirer dans les locaux du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE (adresse en bas de page) ou bien le commander via notre formulaire en ligne sur notre site internet.

LA RECETTE DU COMPOSTAGE :



LE COMPOSTAGE COLLECTIF

A qui s'adresse-t-il ?

Aux usagers n'ayant pas de jardin ou habitant en immeuble.



Qu'est-ce que le compostage collectif ? Quel que soit le type d'habitat, chaque usager doit pouvoir composter ses biodéchets. Le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE a ainsi installé près de 600 composteurs collectifs sur le territoire. 3 composteurs de quartier sont déjà en place sur votre commune et nous souhaitons poursuivre ce développement. A chaque nouvelle mise en place, les usagers souhaitant utiliser ces composteurs sont formés aux gestes du compostage. Une cellule contenant du broyat est à disposition des usagers afin d'apporter la matière sèche nécessaire à la bonne décomposition des éléments. Le compost obtenu est mis à disposition des habitants ou encore utilisé par les services techniques de la commune.

Tonnages collectés par an sur la commune de BANSAT :



Sur la commune de BANSAT, c'est 8 tonnes annuelles de fermentescibles qui peuvent être traitées.

Les biodéchets, une fois triés, sont valorisés de manière complètement naturelle. Par compostage, ils se transforment en un engrais particulièrement riche utilisable pour le jardinage.



Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE au 04 71 50 32 92. Retrouvez-nous au 30 BIS ROUTE DE CLERMONT - 43100 COHADE. Consultez également notre site internet : www.sictom-issuire-brioude.com et notre page Facebook !

Changement dans la collecte des déchets vers un nouveau mode collectif



La commune et le SICTOM Issoire Brioude modifient la collecte des déchets, du porte à porte avec des bacs individuels vers une collecte en apport volontaire en libre accès, les déchets peuvent être déposés à n'importe quel moment de la journée.

La collecte en point d'apport volontaire consiste à apporter dans des emplacements définis, vos déchets (recyclables et ordures ménagères résiduelles) dans des conteneurs collectifs.

Les conteneurs sont en accès libre ; un conteneur pour chaque type de déchets, vous devez apporter vos déchets préalablement triés.

Les déchets recyclables (ex bac jaune) devront être introduits en vrac dans le conteneur de tri, des sacs de transport ont été distribués. Les ordures ménagères (ex bac gris) doivent être placées dans des sacs poubelles de 75L maximum avant d'être introduites dans le conteneur. Les conteneurs sont aux normes PMR (Personne à Mobilité Réduite) Pour les autres déchets (biodégradables, volumineux, toxiques, etc...) le mode de collecte est inchangé (colonne à verres, composteurs collectifs, déchetteries).

Dématérialisation des demandes d'autorisations d'urbanisme :

Toutes les demandes de permis de construire et autres autorisations d'urbanisme peuvent être déposées sur une plateforme numérique

Ce guichet numérique unique vous permet de déposer vos demandes d'urbanisme en ligne et de suivre leurs avancements.

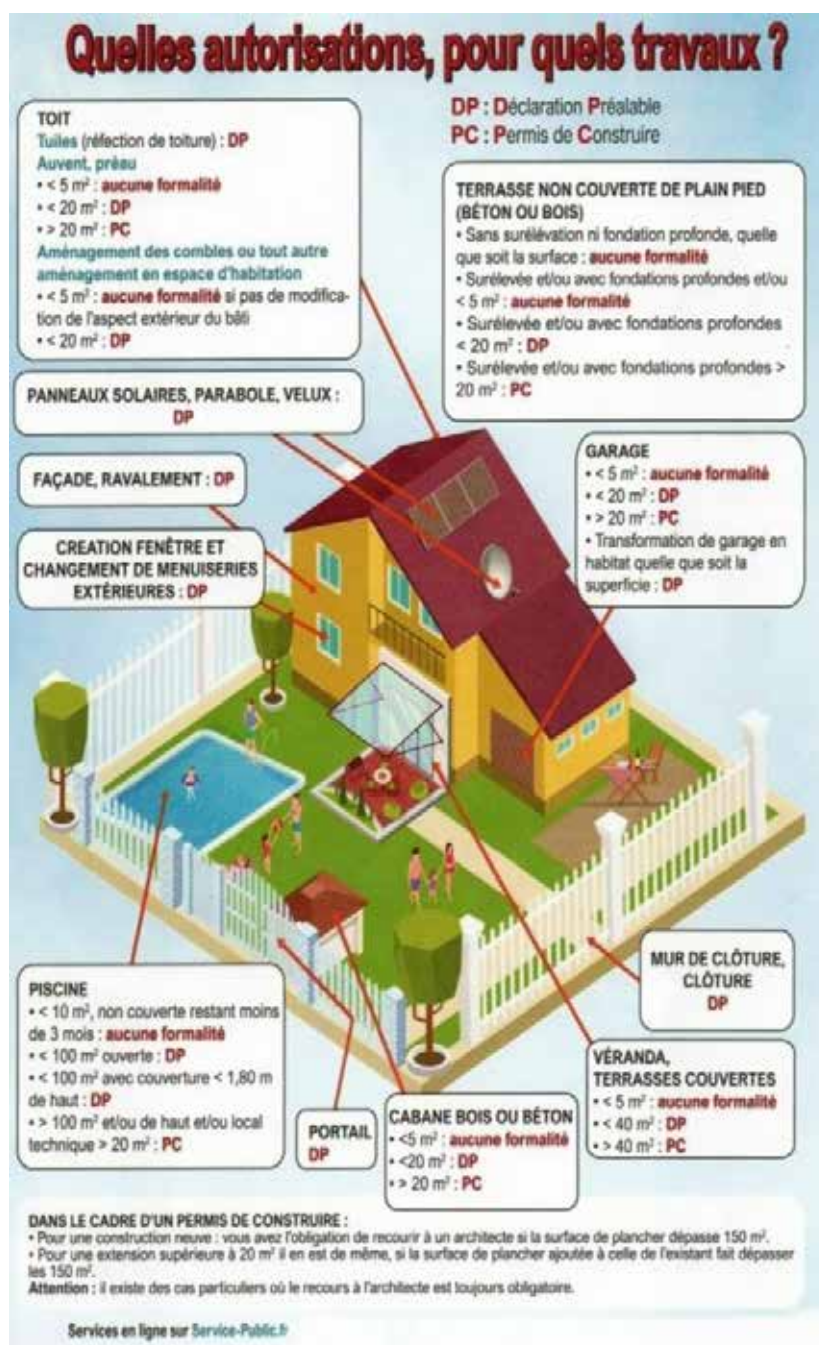
Pour y accéder il faut se connecter sur le site du service urbanisme de l'Agglo Pays d'Issoire : <https://capaysdissoire.geosphere.fr/guichet-unique/Login/Particulier>

Quelles autorisations pour quels travaux ?

La délivrance d'une autorisation d'urbanisme permet de vérifier la conformité des travaux par rapport aux règles d'urbanisme.

Avant d'effectuer des travaux dans sa propriété, il est recommandé de prendre contact avec la mairie pour préciser les besoins, définir les contraintes et étudier sa faisabilité.

Selon l'importance des travaux, il faut déposer un permis (permis de construire, d'aménager, de démolir) ou un déclaration préalable (infos sur service-public.fr)





Les Commémorations

Le 11 novembre 1920, un soldat inconnu (on ne sait ni son âge, ni sa nationalité, ni sa couleur) est porté sous l'Arc de Triomphe, pour que l'on ne puisse jamais oublier le Prix de la Victoire.

Le 11 novembre 1923 à 18 heures, André MAGINOT, ministre de la Guerre, allume pour la 1^{ère} fois la flamme du Souvenir.

Depuis elle ne s'est jamais éteinte.
Extrait du message du Ministère des Armées.

11 novembre 2023



8 mai 2024



Le 8 mai 1945, date historique marque la fin de la seconde guerre mondiale en Europe, c'est le jour où les forces alliées ont annoncé la capitulation de l'Allemagne.

14 juillet 2024





Goûter de NOËL

Une quinzaine de séniors ont répondu à l'invitation pour un goûter (bûches et autres gourmandises) servi samedi 16 décembre 2023 dans la salle des Associations, rendez-vous en faveur des personnes de 70 ans et plus de la commune.

De la joie, de la bonne humeur, de l'ambiance et beaucoup de sourires étaient au rendez-vous.

Les élus et les membres du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) ont préparé et offert le colis de fin d'année composé de spécialités locales aux personnes présentes et sont allés au domicile des personnes n'ayant pu se déplacer.

Animation musicale par Patricia et Gérard



Cette année le goûter de NOËL se tiendra le samedi 14 décembre 2024 à partir de 14h30 à la salle des Associations.

La Vie de nos Enfants



École Maternelle aux Pradeaux

11 rue de l'École

Directrice : Madame Sophie VUGLIANO

Téléphone : 04 73 71 08 37

Mail :

ecole.les-pradeaux.63@ac-clermont.fr

Horaires : 8h45 - 12h00

14h00 - 16h45

2 classes

L'école accueille 36 élèves (effectif pour l'année scolaire 2024-2025), répartis de la façon suivante :

- 3 Très Petite Section
- 13 Petite Section
- 8 Moyenne Section
- 12 Grande Section

École élémentaire

"Les Platanes" à Lamontgie

36 rue de La Combe

Directrice :

Mme Pauline CASTAGNON

Tél. : 04 73 71 01 60

Mail : ecole.lamontgie.63@ac-clermont.fr

Horaires : 8h30-11h45

13h45-16h30

3 classes

L'école accueille 71 élèves (effectif scolaire pour l'année 2024-2025), répartis de la façon suivante :

- 22 CP
- 22 CE1/CE2
- 27 CM1/CM2

La Vie de nos Enfants

Le **SIVOM** de la Vallée des Parcelles assure la gestion du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) composé des communes de Bansat, Lamontgie, Les Pradeaux et Saint-Martin-des-Plains

Ce syndicat créé en 1996 prend en charge les frais liés à la scolarité des enfants, le personnel et le fonctionnement des écoles. Les bâtiments sont à la charge des communes de Lamontgie et des Pradeaux.

Une participation de 121,00€/habitant est versée au SIVOM par chaque commune.

Le conseil syndical du SIVOM est composé de trois délégués par commune. Un nouveau bureau a été élu le 7 octobre 2024. La Présidente est Madame Claudine BRUN, 1^{ère} Adjointe à la mairie des Pradeaux ; les Vice-Présidents sont Madame Nadine HERBST, maire de LAMONTGIE, Madame Annie MALORON, maire de BANSAT, Monsieur François CREGUT, maire de Saint MARTIN des PLAINS.

Le secrétariat est assuré par Véronique VIGNAL à la mairie de Bansat, permanence le mardi de 16h00 à 17h30 ou sur rendez-vous au 04 73 71 00 34 ou par mail : mairie@bansat.fr

Chacune des écoles est dotée d'une **cantine** gérée par le SIVOM, qui a comme prestataire pour la confection des repas l'Auberge du Tilleul à Saint-Martin-des-Plains. Environ 85 enfants (30 aux Pradeaux, 55 à Lamontgie) par jour fréquentent la cantine.

Les inscriptions se font à l'année ou à la période et également le vendredi de la semaine qui précède le jour du premier repas.

Tarif repas : 4,50€

Une **garderie** est organisée pour accueillir les enfants dès 7h30 et l'après-midi jusqu'à 18h30. Il y a une garderie dans chaque école. la garderie est passée sous la compétence de l'Agglo Pays d'Issoire.

Le tarif est en fonction du coefficient familial.

L'inscription se fait sur le portail famille <https://enfancejeunesse.capissoire.fr/>

Pour tous renseignements, contacter Mme Fabienne FROMAGE, responsable de secteur, Tel : 06 14 93 33 25 ou 04 46 37 10 60

L'inscription au bus du RPI se fait en fin d'année scolaire pour l'année suivante et directement auprès de la Région Auvergne - Rhône-Alpes,

<https://www.auvergnerrhonealpes.fr>, qui assure la gestion des inscriptions et de la facturation aux familles. Le prix du transport, à la charge des familles, est fixé par la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Il est variable selon le quotient familial.

LES PRADEAUX :

Le 30 mai : rencontre de la classe de PS/MS de l'école de Pardines, classe avec laquelle la classe de PS/MS des Pradeaux échange la peluche voyageuse, Foxi le petit renard depuis le début de l'année. Au programme danses traditionnelles, visite de la commune de Pardines et de son patrimoine, pique-nique et jeux libres .

Le 6 juin : visionnage de 3 courts-métrages à la salle des fêtes de Sauxillanges dans le cadre du projet « Maternelle au cinéma ».

Le 13 juin : rencontre du Défi lecture maternelle avec les élèves de grande section et les élèves de 5 autres écoles de la PS à la GS, soit 133 élèves au château de Villeneuve-Lembron, activités autour des livres étudiés et activités sportives.

Le 14 juin à 18h fête de fin d'année.

Le 25 juin : sortie de fin d'année au Parc animalier d'Auvergne.

Le 2 juillet après-midi: visite pour la grande section de l'école de Lamontgie.

LAMONTGIE :

Le 2 avril et le 11 juin pour toutes les classes sortie dans les grottes de Perrier pour visiter les habitations troglodytes, accompagnées d'une guide.

Le 3 mai participation des élèves du CP au CM1 aux Ptits Green organisé par API.

Élevage de têtards devenus grenouilles dans la classe des CE1-CE2.

Les 6 et 7 mai, sortie de fin d'année à Vulcania et aux volcans de Lemptégy pour les élèves de CM2 (les entrées dans les deux parcs et le transport en grande partie financés par l'APE)

Du 11 avril au 21 juin pour les CM1-CM2 séances de natation
La photo de classe s'est déroulée le mardi 14 juin avec Alba photographie.

Les 21 mai et 17 juin, intervention, dans toutes les classes, de la ressourcerie d'API sur le compostage (CE1-CE2), sur le tri textile (CP-CM1) et sur le gaspillage alimentaire (CE1-CM2).

Le mardi 18 juin, pour les élèves de CM2 visite des collèges Issoire LesPrés et Jules Ferry à Brassac. Pour les CE1 et CE2 défi-lecture.

Le vendredi 21 juin : intervention de M Vaissaire sur l'apiculture et les abeilles dans la classe de CE1-CE2.

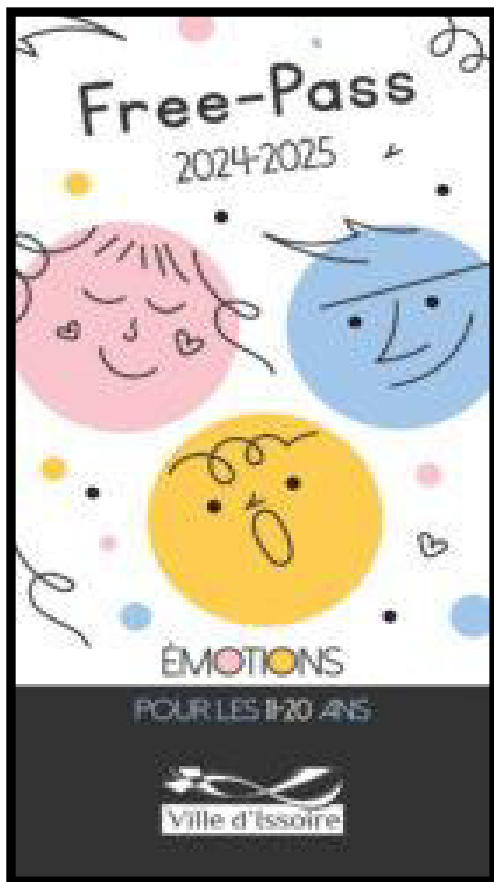
Le vendredi 28 juin : visite de la caserne des pompiers par la classe de CP-CM1.

Le 29 juin spectacle de fin d'année

le 1^{er} juillet sortie à Picherande, visite de la tourbière de Gayme et de la forêt pour les CP – CM1 et CE - CE

Free-Pass 2024 / 2025

La carte à utiliser
librement
pour ses loisirs



La **Free-Pass** est totalement gratuite. Elle donne droit à des réductions et à de nombreux avantages chez certains commerçants d'Issoire et des alentours ainsi que dans divers services municipaux et intercommunaux. Elle s'accompagne de 3 chèques-cadeaux de l'Office de Commerce d'Issoire (2X10 € et 1X15 €) pour un montant total de 35 €.

La Free-Pass est **valable jusqu'au 30 juin 2025 (selon stock dispo)**.

Pour l'obtenir, il suffit d'avoir entre 11 et 20 ans et d'habiter sur la commune.

Elle est à retirer à la **Maison des associations** (20, rue du Palais à Issoire) **du 4 septembre 2024 au 30 juin 2025**

(mercredi de 14h à 20h-samedi de 9h à 12h)

Pièces à fournir :

1 photographie d'identité

1 pièce d'identité ou le livret de famille

1 justificatif de domicile daté **de moins de 3 mois** (quittance de loyer, facture de téléphone **fixe** / internet, facture de gaz ou d'électricité)

Vie associative



Comme vous avez pu le constater, les mitrons n'ont pas rallumé le four à pains cette année.

Nous ne vous avons pas oubliés, nous reprendrons du service début 2025 pour notre vente de pains, brioches, tartes et pizzas.

Au plaisir de vous retrouver tous aussi nombreux.



Vie associative

Comme chaque année « **les petites mains de la Vallée** », toujours aussi assidues, se réunissent tous les vendredis de 14 h à 17h à Bansat pour leurs diverses activités de travaux manuels :

- confection de sacs, crochet, patchwork, points de croix,



La diversité de nos ouvrages est très enrichissante pour chacune d'entre nous.



Nous organisons aussi quelques sorties dans des salons créatifs qui nous permettent de glaner de nouvelles idées créatives, d'échanger avec les exposants et surtout d'acheter des fournitures, même si nous n'en manquons pas.

Toutes les personnes qui souhaitent se joindre à nous seront les bienvenues, nous aurons le plaisir de vous accueillir.

L'Assemblée Générale de l'APE s'est tenue le 27 septembre 2024. Cette rencontre a permis d'élire le nouveau bureau et de définir les événements à venir au profit des écoles du RPI. Ce fut également l'occasion de dévoiler notre nouveau logo, symbole de modernité et reflétant les valeurs essentielles de notre association : entraide, convivialité et soutien.

Quelques changements dans l'équipe : Fanny Fauvet et Océane Riboud ont transmis le flambeau, et nous les remercions chaleureusement pour leur investissement. Noémie Verny réintègre le bureau en tant que trésorière.

L'APE a pour mission de récolter des fonds afin de financer des projets et sorties scolaires pour le bien-être de nos enfants et de nos écoles.

Côté événements, nous avons reconduit certaines manifestations et programmé deux nouveautés. Voici les dates à retenir :

27 octobre 2024 : API Rando en partenariat avec la mairie de Les Pradeaux, que nous remercions pour son soutien.

23 novembre 2024 : Soirée théâtre à Lamontgie.

1er décembre 2024 : Marché de Noël à Les Pradeaux.

14 décembre 2024 : Présence au marché de Noël de Lamontgie.

21 février 2025 : Disco crêpes pour les élèves des écoles de Lamontgie et Les Pradeaux.

30 mars 2025 : Loto des écoles à Lamontgie.

21 juin 2025 : Kermesse suivie d'une soirée concert ouverte à tous à Lamontgie

Des ateliers de création pour le marché de Noël se tiendront les mardis 22, 29 octobre et 12, 26 novembre, ainsi que les vendredis 18 octobre et 8, 22 novembre. Ces ateliers sont ouverts à tous, parents et habitants, souhaitant participer à la réussite de cet événement.

Nous sommes toujours à la recherche de bénévoles pour nous aider dans l'organisation de ces projets. N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez offrir un peu de votre temps.

Pour suivre nos actualités, retrouvez-nous sur notre page Facebook : *Les Enfants Rois de la Vallée*. Vous pouvez également nous joindre par mail à : lesenfantsroisdelavallee@gmail.com.

D'âges en âges

Bansat-Lamontgie- St-Martin-des-Plains

L'association, toujours animée avec dynamisme par des valeurs de partage, de rencontre et de bienveillance, a fêté ses quatre ans d'existence en septembre.

« D'âges en âges » compte à ce jour 185 adhérents et propose une vingtaine d'activités hebdomadaires gratuites ou payantes : cours de gymnastique, marche nordique, marche douce, vélo, yoga, sophrologie, danses en ligne, zumba, country, jeux de société, généalogie, théâtre, informatique, loisirs créatifs, tricot et crochet, lecture, scrapbooking, photo, choral, cartonnage, bibliothèque en libre-service.

Le CLIC est sollicité cette année pour des ateliers « Mémoire » et « les Gestes qui sauvent ».

Les puces des couturières ont eu lieu le dimanche 20 octobre 2024 à la salle des fêtes de Lamontgie

Toutes ces activités n'auraient pu voir le jour sans l'implication sans faille des tous les bénévoles, le soutien financier et le prêt des salles des communes de Bansat, Lamontgie, Saint-Martin-des-Plains et la participation financière du Conseil départemental.

Nous souhaitons que l'association continue de se développer pour favoriser le vivre ensemble et la créativité de chacun

D'âges en Ages 3, place de la Mairie 63570
LAMONTGIE

Tél. : 06.23.91.25.55 ou 06.88.30.27.10

Mail : dagesenages@gmail.com

Page Facebook : d'âges en âges



Sapeurs-pompiers de Lamontgie

L'année 2024 fut encore une année pleine d'activité pour les sapeurs-pompiers.

A l'heure où nous écrivons ce petit mot, nous avons effectué une centaine d'interventions sur notre secteur mais aussi sur l'ensemble du département avec les intempéries de juillet dans le secteur de Tauves où la grêle avait fait de nombreux dégâts.

Le changement climatique nous touche désormais chaque année et les pompiers sont là pour porter assistance.

L'activité de sapeurs-pompiers volontaire est donc de plus en plus diversifiée et peut permettre à tout à chacun de pouvoir s'exprimer dans de nombreux domaines comme le secours à personne, la lutte contre les feux de forêt, la protection des biens et de l'environnement etc etc.

C'est pourquoi nous réitérons constamment notre volonté de recruter encore de nouveaux coéquipiers au sein de notre caserne.

En ces temps d'individualisme et de repli sur soi, venez découvrir un modèle où l'on peut se sentir utile en portant notre modeste coup de main à la société.

Après les formations nécessaires à l'activité de sapeur-pompier vous donnerai le temps que vous pouvez donner à la communauté sans pour autant sacrifier vos activités et vos loisirs.

Nombreux sont ceux d'entre nous qui pratiquent des sports et de loisirs en plus du choix d'être sapeur-pompier. Alors on compte sur vous pour franchir le pas.

2024 a été l'occasion pour nous de fêter les 150 ans d'existence du centre de Lamontgie ainsi que les 20 ans de notre belle caserne.

Nous avons passé un magnifique moment avec nombre d'entre vous lors de la fête organisée le 20 juillet 2024 et nous avons réitéré cette même bonne ambiance lors du concours de pétanque du 27 juillet sur la place de Bansat. Merci à toute la population de Bansat ainsi qu'à toute l'équipe municipale pour leur soutien sans faille et leur gentillesse tout au long de l'année.



Le lac de chaux de Bansat

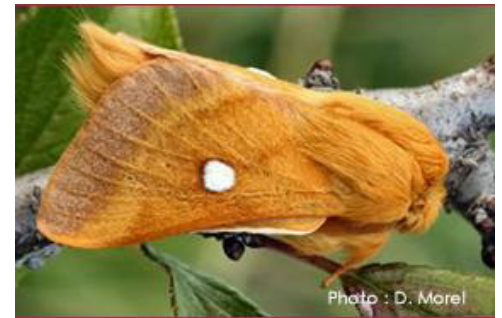
Ce lac de chaux, situé proche du bourg de Vinzelles, constitue un **milieu rare en Auvergne** qui est un véritable « oasis » pour la biodiversité du secteur.

Le plan de gestion de ce site naturel prévoit d'améliorer les connaissances sur les espèces qu'il abrite. C'est dans ce cadre que le syndicat mixte du Parc a missionné des naturalistes pour réaliser des suivis cette année 2024, grâce au soutien de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Nous vous proposons ci-dessous un petit récapitulatif :

Suivi de la Laineuse du Prunellier (*Eriogaster catax*)

La couronne arbustive qui entoure le lac de chaux est composée principalement d'aubépines et de prunelliers. Ces arbustes accueillent un papillon rare nommé « Laineuse du prunellier ». Les chenilles forment des nids de soie d'une dizaine de centimètres qui sont visibles au printemps, généralement tissés aux intersections des branches. Les chenilles se nourrissent spécifiquement des feuilles de ces deux arbustes. Niels KIEFFER, naturaliste indépendant, s'est chargé de réaliser la première année de suivi. Il a pu observer plus de 250 chenilles et pas moins de 11 colonies. Les comptages seront poursuivis les années à venir, afin de savoir si la gestion de la haie est favorable à ce papillon protégé.

Les papillons adultes pourront être observés à l'automne. Si vous remarquez des colonies dans vos arbustes, n'hésitez pas à nous faire remonter les données !



Suivi des amphibiens

Suite à la création de zones d'eau libre, Thibaut DELSINNE, naturaliste à la SHNAO (Société d'Histoire Naturelle Alcide-d'Orbigny) a réalisé des sessions d'observation en journée et en nocturne pour savoir si les amphibiens colonisaient la zone. Et surprise, de belles observations ont été faites : une bonne vingtaine de tritons palmés et au moins un couple de tritons crêtés ! Ces deux espèces sont protégées en France, et comme tous les amphibiens sont très menacées. Elles ne doivent être manipulées que par des personnes habilitées.

Pour le moment, aucune donnée de grenouilles ou de crapauds, mais ce suivi sera renouvelé prochainement.



Les rapports détaillés de ces deux suivis seront prochainement disponibles, si vous souhaitez les consulter n'hésitez pas à nous contacter.

A bientôt à Bansat !

Contact : Manon Lambert, PNR du Livradois Forez : 04 73 95 57 57 ; m.lambert@parc-livradois-forez.org

À votre service.....

Chambre d'hôtes Le Vieux Frêne
9 La Chassagne - 63570 BANSAT
Tél. : 04.73.71.97.91

Gîtes Chez Achille et Rosalie
Chez Louis et Antonine
14, rue des Platanes Féroussat
63570 BANSAT Tél. : 04 73 71 00 02

Généalogie PAROLES D'HISTOIRE
Loïc PULBY
4 rue des Noyers 63570 BANSAT
Tél. : 04.73.71.02.28

Pension Canine
1, impasse des Près Féroussat
63570 BANSAT
Tél. : 06 33 11 07 45

Jardin de Plantes à Couleurs
Atelier de teintures
22, rue des Platanes
Féroussat 63570 BANSAT
Tél. : 06 07 50 49 85

Artisan Peintre Plaquiste
Bruno FOUCAULT
Peintures-Revêtements-
Isolation-
Agencement Intérieur-
Faïences
La Chassagne 63570 BANSAT

Vente Aliments Chats et Chiens
La Croquette Gourmande
BAREY Christine
5, impasse des Près
Féroussat 6570 BANSAT
Tél. : 06.32.95.76.02

Assistantes Maternelles
Michèle CHASSAING
Véronique ESPECHE
Angèlique VERDIER

Professionnels résidents dans la commune

Didier BERRIOT (La Virée d'Antan)
Julien CHAPUT (Restaurant Gastronomique)
Marie Annick GRALL (Clinique Vétérinaire Les Près)
Eric LEFEBRE (Kiné-Ostéopathe)
Gérald LEVAVASSEUR (MSB-Métallier-Serrurier-Ferronnier)
Christophe MAGAUD (MC Usinage)
Armelle RANOU (Géoval Isoire)
Eric SICARD Au Poulet Gourmand (Rôtisseur Traiteur)

